



**J'ai une question relative au
permis de conduire : qui
contacter ?**



J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



**Avant
l'examen
du permis
de
conduire**

ÉTAPE 1

S'inscrire à l'examen du permis de conduire (première inscription ou après annulation/invalidation)
Avant tout passage du code de la route, inscription obligatoire sur le site de l'ANTS

Demande d'enregistrement du dossier de permis de conduire pour les **candidats individuels**.
(Permet de disposer du n° NEPH nécessaire pour l'inscription à l'épreuve du code de la route)

Demander un duplicata après la perte d'un dossier d'inscription papier ou suite à la fermeture de son auto-école
Demander la communication / la réactivation de son numéro NEPH
Ces demandes ne sont possibles que pour les usagers domiciliés dans le Rhône

Demander la correction des informations du Fichier National de Permis de Conduire

ÉTAPE 2

S'inscrire au **code de la route** en tant que candidat individuel
Avant tout passage du code de la route, il est obligatoire de s'inscrire sur le site de l'ANTS pour la catégorie concernée

S'inscrire au **code de la route** en tant que candidat individuel pour les sessions non francophones / DYS / personnes présentant un handicap.

ÉTAPE 3

S'inscrire à l'**épreuve pratique** de l'examen du permis de conduire en tant que candidat individuel
(toute correspondance se fera via le dossier usager de démarches simplifiées : annulation, demande d'informations,...)



Auto-Ecole

Si vous êtes inscrits dans une auto-école, elle doit être votre interlocuteur de référence.



Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (du lundi au vendredi : 7h45-20h et samedi 8h-17h)

Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/neph69>

Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (du lundi au vendredi : 7h45-20h et samedi 8h-17h)



Opérateurs agréés

Bureau Veritas:

<https://codengo.bureauveritas.fr>

DEKRA : <https://www.le-code-dekra.fr>

La poste : <https://www.lecode.laposte.fr>

Person Vue : <https://www.pointcode.fr>

SGS : <https://www.objectifcode.sgs.com>

Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/etg69>

Sécurité routière

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Cliquer sur les onglets suivants :

- passer son permis de conduire

- inscription et formation

- réserver en ligne sa place pour le permis

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée – En cas de difficultés, vous pouvez vous tourner vers l'ANTS

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



**Après
l'examen
du permis
de
conduire**

ÉTAPE 1

Connaître le résultat après passage de l'examen du permis de conduire



Sur internet :

<http://resultatspermis.securite-routiere.gouv.fr>

Si le résultat est positif (réussite à l'examen)



ÉTAPE 2

Demander la production, puis suivre l'édition de son permis de conduire

Le permis de conduire sera envoyé directement au domicile du candidat.



**Agence nationale des titres
sécurisés (ANTS)**

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

ÉTAPE 3

Se renseigner en cas de problème d'acheminement de son permis



**Centre de Contact Citoyens
de l'ANTS (CCC)**

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

→ Titre conservé pendant 6 mois avant d'être détruit

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée – En cas de difficultés, vous pouvez vous tourner vers l'ANTS

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



**Après avoir
reçu son
permis de
conduire**

Se renseigner sur une annulation ou une suspension de son permis ou suite à la réalisation d'un stage de récupération de points

Demander un relevé d'information restreint ou intégral

Déclarer le vol de son permis de conduire

Demander un nouveau permis de conduire en cas d'erreur constatée sur son permis de conduire

Demander un nouveau permis de conduire en cas de vol, perte, détérioration.

Demander un nouveau permis de conduire en cas de fin de validité du permis existant.

Demander un nouveau permis de conduire en cas de changement d'état civil.

Demander un permis de conduire international

Échanger son permis de conduire étranger

Connaître le solde de points de son permis de conduire



Préfecture du Rhône



Par courrier à l'adresse :
DSPC-BPA-réglementation routière
18, rue de Bonnel
69419 LYON Cedex 03
Ou par mail à :
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr/>

Préfecture du Rhône

Aller sur le site internet de la Préfecture / [permis de conduire](#) / [demande de Relevé d'Information Intégral \(RII\) ou restreint](#)

Commissariat de police



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)



Sur internet :

Tele7.interieur.gouv.fr/tlp

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée – En cas de difficultés, vous pouvez vous tourner vers l'ANTS

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



**Pour les
auto-écoles**

Demande d'agrément

Demande d'autorisation d'enseigner

Se renseigner pour le label « qualité des formations »

Demande concernant l'enregistrement ou l'édition du titre de conduite

Toute demande relative aux examens du permis de conduire : réclamation, non réception d'un résultat, communication de statistiques, demande d'information pour le code de la route (non francophone, DYS), les régularisations...

Demande concernant un sujet de réglementation « permis de conduire »

Se renseigner pour le dispositif « permis à 1 euro par jour »

Demander un duplicata après la perte d'un dossier d'inscription papier ou suite à la fermeture de son auto-école
Demander la communication / la réactivation de son numéro NEPH

Ces demandes ne sont possibles que pour les usagers domiciliés dans le Rhône



Préfecture du Rhône

DSPC-BPA-auto-écoles
18, rue de Bonnel
69419 LYON Cedex 03

pref-enseignementdelaconduite@rhone.gouv.fr

04.72.61.62.31

Accueil physique uniquement sur RDV

Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adhesion-au-label-qualite-69>

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)



<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

DDT du Rhône Unité éducation routière

Par mail : ddt-er@rhone.gouv.fr
Par téléphone : 04.72.47.70.80
Horaires : 9h à 11h30

Accueil physique uniquement sur RDV (demande par mail)
Site internet : www.rhone.gouv.fr rubrique démarches administratives / permis de conduire routier / passer l'examen dans le Rhône / espace pour les établissements d'enseignement de la conduite

OU

Securité routière

<https://www.securite-routiere.gouv.fr>

Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/neph69>